

### 1. Description du cours

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Sensibilisation à l'intonation, à l'accent, à l'égalité syllabique et au rythme de la langue. Discrimination auditive et correction des sons dans de courts énoncés. Initiation à la distinction entre le code oral et le code écrit.

### 2. Objectifs

Discriminer et produire les éléments pertinents du système prosodique et ceux des systèmes vocaliques et consonantiques français; discriminer et produire les phénomènes de langue pertinents du français ; faire la correspondance graphie-phonie en français.

### 3. Contenu

La place et la nature de l'accent, l'égalité syllabique et la régularité rythmique, la mélodie des phrases simples, la détente des consonnes finales (adjectifs et verbes), les enchaînements vocaliques et consonantiques, les liaisons obligatoires et interdites, la différence entre l'enchaînement consonantique et la liaison, le « e » instable ; les oppositions suivantes : / y u / (pur, pour), / ø œ / (deux, heure), / ø u / (ceux, sous), du - deux - de, deux - douze, le - la, le - les, il(s) - elle(s), il a - il est, voyelles nasales / ɛ ā ɔ œ / (main, blanc, bon, brun) - initiation, un /une ; la voyelle / a / atone, la consonne / R / et, selon les besoins, (b - v; s - z; ʃ - ʒ; ʒ - j; l - n; etc.).

### 4. Évaluation des apprentissages

#### Évaluation sommative

##### Pondération :

examens	75% (partiel : 35%, final : 40%)
travaux	25%

#### Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

*Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.*

### **Plagiat**

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

### **Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental**

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/). Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>